

Centre pénitentiaire de Rennes-Vézin | Ille-et-Vilaine



livraison
novembre
2009

Fiche signalétique

Les acteurs du projet

Affectataires

Ministère de la Justice
et des libertés
Direction de l'administration
pénitentiaire (DAP)

Mandataire du maître d'ouvrage

- > Agence publique pour
l'immobilier de la Justice (APIJ)
- > *Assistant à la maîtrise
d'ouvrage pour les études et
les programmes* Technip TPS
- > *Contrôle technique* Qualiconsult
- > *Coordonnateur sécurité et
protection de la santé* BECS

Groupement de conception-réalisation

- > *Mandataire DV Construction*
(filiale de Bouygues
Construction)
- > *Conception*
Agence Borja Huidobro /
ARCHIS / ARCHISPROD
- > *Architectes* Borja
Huidobro / Bernard Guillien /
Christophe Darbeda,
chef de projet

Les chiffres clés

Le chantier

- > *Budget* **64** millions d'euros TTC
- > *Durée du chantier* **27** mois
- > *Personnes employées*
250 salariés sur **400 000** heures,
dont **50 000** heures d'insertion
- > *Superficie du terrain* **10** hectares
- > *Emprise à l'intérieur du mur* **4,4** hectares
- > *Surface du centre pénitentiaire hors œuvre
nette (SHON)* **23 294** m²

Le centre pénitentiaire : 690 places

- 4** quartiers d'hébergement pour hommes dont :
 - > **2** quartiers d'hébergement maison d'arrêt,
totalisant **390** places (un quartier de 180 places
et un quartier de 210 places)
 - > **1** quartier centre de détention de **210** places
 - > **1** quartier pour courtes peines de **30** places
 - > **1** quartier d'accueil de **30** places
 - > **1** service médico-psychologique régional
de **30** places

L'établissement comprend également :

- > **1** quartier d'isolement de **12** places
- > **1** quartier disciplinaire de **14** places
- > **3** unités de vie familiale (UVF) de **35** m²
dont une adaptée pour les personnes
à mobilité réduite
- > **42** cabines de parloir, dont **2** pour
les personnes à mobilité réduite
- > **1** cuisine centrale pouvant produire
2 000 repas/jour

Surface d'une cellule : individuelle **10,5** m² ;
double **13** m²; pour personne à mobilité réduite **19** m²

Les personnels

347 personnels de l'administration pénitentiaire
40 personnes employées par le prestataire
de gestion déléguée



sommaire



Adapter la détention aux personnes détenues

Dôté d'un quartier spécifique dédié aux courtes peines, le centre pénitentiaire de Rennes-Vézin a été conçu pour répondre au souci d'une prise en charge adaptée aux détenus.



Trois questions à l'architecte Bernard Guillien

Malgré les contraintes, l'architecte a œuvré dans le sens d'une réalisation de grande qualité, pour une amélioration significative des conditions de travail et de détention.



Visite guidée

Une réflexion globale a été menée sur la gestion des espaces et les questions de circulation, le centre pénitentiaire regroupant un ensemble d'unités de prise en charge très varié.

The image shows a large, light blue wall with a dark blue roofline. The wall features the text 'MINISTÈRE DE LA JUSTICE' in a smaller font above 'CENTRE PENITENTIAIRE DE RENNES - VEZIN' in a larger, bold font. To the left of the text is a circular logo with a red border and a white center. Three horizontal light fixtures are mounted on the wall. The background is a clear blue sky, and the foreground shows a concrete curb and some dark mulch.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
CENTRE PENITENTIAIRE
DE RENNES - VEZIN

^ L'entrée de l'établissement.



ENTREE

Le nouveau centre pénitentiaire pour hommes de Rennes-Vézin est situé au cœur d'une zone industrielle implantée sur les communes de Rennes et de Vézin-le-Coquet. Les personnes détenues de la maison d'arrêt Jacques Cartier de Rennes y seront transférées début 2010. Cet établissement fait partie du programme de construction de 13 200 nouvelles places de détention prévu dans le cadre de la Loi d'orientation et de programmation pour la Justice (LOPJ) du 9 septembre 2002. Il abritera, en outre, le centre de détention et la maison d'arrêt, un quartier pour les personnes détenues condamnées à une courte peine et un service médico-psychologique régional (SMPR) qui pourra recevoir, sur décision médicale, des personnes dont l'état nécessite une prise en charge spécifique.

Adapter la détention aux personnes détenues

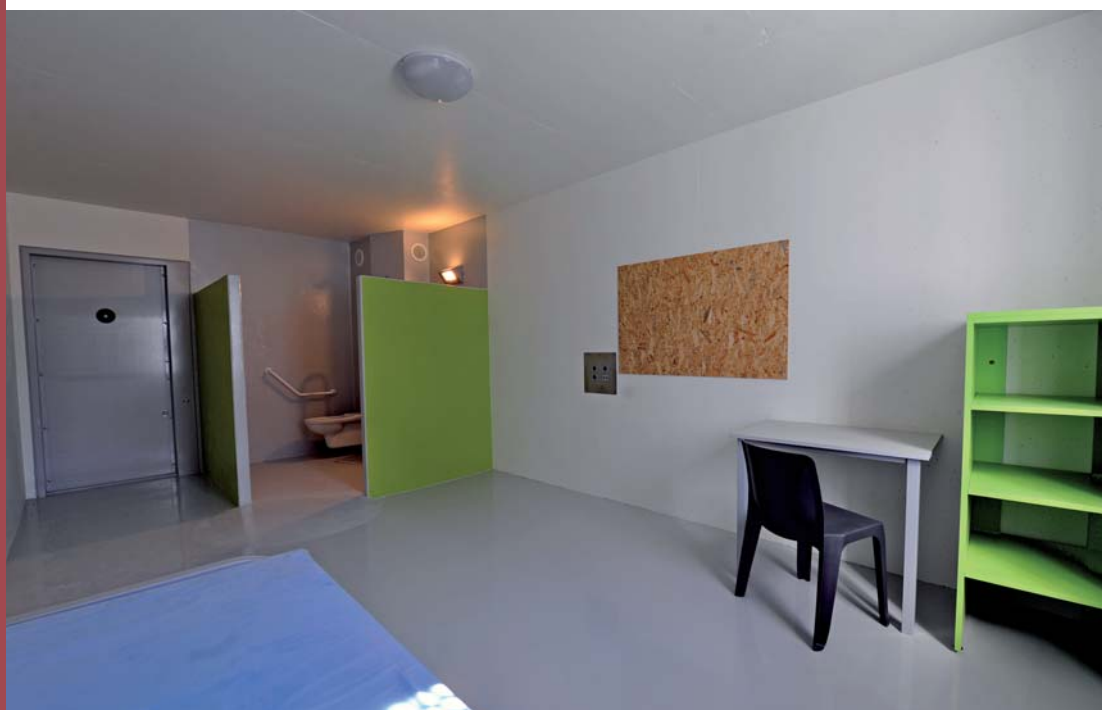
Humaniser les établissements pénitentiaires et améliorer la prise en charge des personnes détenues ainsi que leur parcours de réinsertion durant le temps passé derrière les murs, comptent parmi les ambitions affichées dans la Loi d'orientation et de programmation pour la Justice. Dans cette perspective, le nouveau centre pénitentiaire de Rennes-Vézin a été doté d'une unité spécifique : un quartier courtes peines.

Quartier courtes peines : des parcours adaptés pour préparer la réinsertion

Le quartier courtes peines est destiné à accueillir une trentaine de personnes détenues condamnées à des peines d'une durée inférieure à un an, un dispositif novateur déjà expérimenté à Toulouse-Seysses. «Le profil des personnes détenues purgeant une courte peine est évidemment particulier», note Jérôme Harnois, directeur de l'établissement. Ces personnes n'auront souvent pas toujours le temps d'intégrer un parcours de formation ou de réinsertion par le travail au sein de l'établissement. «Si l'on veut prévenir la récidive et ne pas les voir revenir quelques mois plus tard, il faut développer des parcours adaptés leur permettant



▲ Un terrain de sport dédié au quartier courtes peines.



^ Ci-dessus, une cellule individuelle;
en bas, une cellule pour personne
à mobilité réduite.



**« Le quartier
courtes peines
contribue à
prévenir
la récidive. »**

de réfléchir sur leur passage à l'acte et donner ainsi du sens à la peine. » Des programmes de huit semaines, réunissant une dizaine de personnes détenues présentant des caractéristiques proches en termes de délinquance, leur seront proposés. « À travers des groupes de parole, nous allons leur permettre de s'exprimer sur ce qui les a poussés à passer à l'acte et sur ce qu'il convient de mettre en place pour, qu'à leur sortie, ils ne récidivent pas », explique Jérôme Harnois. Ce travail nécessite une implication des différents partenaires autour des conseillers du service pénitentiaire d'insertion et de probation et de l'équipe de surveillants affectée exclusivement à ce quartier. « Le quartier courtes peines est un outil supplémentaire contribuant à développer les aménagements de peine et prévenir la récidive. Certaines personnes détenues passeront tout leur temps de détention dans cette unité, d'autres y achèveront leur peine mais toujours dans le cadre d'un parcours individualisé », détaille Jérôme Harnois.

Un projet collectif

En parallèle du chantier de construction, un travail collectif important s'est engagé dès janvier 2009. Y ont ainsi été associés les avocats du Barreau de Rennes, les juges de l'application des peines, les services sociaux, les acteurs de la réinsertion de la région et le personnel de l'administration pénitentiaire. « Cette construction est devenue un vrai projet collectif, se félicite le directeur de l'établissement. Les surveillants ont été largement impliqués à travers notamment leurs représentants syndicaux. C'était essentiel car ils sont en permanence sur le terrain. L'amélioration des conditions de vie des personnes détenues va de pair avec celle des conditions de travail du personnel. Nous avons pu faire part au constructeur de nos besoins au fur et à mesure de l'avancement du chantier et nous avons été entendus... dans la mesure du possible bien sûr! »



< ^ Un peu d'art en prison : l'architecte a choisi des couleurs vives et a dessiné les barreaux de protection des locaux administratifs en fagots.



^ Vue sur les bâtiments administratifs aux couleurs de la Bretagne.



Trois questions à l'architecte Bernard Guillien

C'est la première fois que vous concevez un centre pénitentiaire. Avez-vous hésité à concourir ?

Au contraire. Avant les centres pénitentiaires de Mont-de-Marsan, de Bourg-en-Bresse et de Rennes-Vézin, j'avais déjà dessiné avec Borja Huidobro le palais de justice de Fort-de-France. Or, la Justice ne s'arrête pas à la porte de la prison, au contraire, et un architecte doit s'intéresser à toutes les questions de société. La détention en est une cruciale. Avant 1789, on pratiquait les châtiments corporels ; enfin la France a codifié l'enfermement. À nous d'en assurer les conditions les plus dignes possibles.

Quels sont les grands principes qui ont guidé votre travail ?

La visite de plusieurs établissements pénitentiaires m'a prouvé l'extrême promiscuité, les problèmes que peuvent y connaître les détenus, et la difficulté d'y agir pour le personnel pénitentiaire. À nous d'imaginer des solutions. Il fallait faire clair et simple. Ainsi, nous avons travaillé ce projet à l'envers de l'ordinaire : en partant des espaces à laisser libres absolument, avant d'envisager la masse à bâtir. La diagonale qui va d'un mirador à l'autre a ainsi été laissée dégagée à la vue. Et, même placé au centre du carré, on aperçoit le mur d'enceinte. Une fois ces axes libérés, toujours penser espace et lumière, pour rendre le temps vivant. Comme en ville. Ainsi, les circulations n'ont jamais lieu entre deux murs parallèles : quand l'espace s'élargit, le détenu ouvre le regard, voit un avenir possible. Puis l'espace se rétrécit, pour que le surveillant dispose d'un point de contrôle. Et cela, à l'intérieur comme à l'extérieur. Nous avons soigné les hauteurs de plafond, l'acoustique, l'ergonomie des postes de travail, les ambiances lumineuses, en jouant partout avec les couleurs, y compris dans les cellules. Par ailleurs, l'immersion vers l'espace carcéral s'effectue progressivement, en douceur. Même chose pour la sortie. C'est une des fonctions de l'atrium, espace de socialisation. Si le détenu doit pouvoir préparer sa réinsertion – c'est l'objectif bien sûr – il ne doit pas être coupé du monde mais pouvoir évoluer dans un environnement proche de la vraie vie, de la vraie ville. L'humanité participe de la uture réintégration.

« Un architecte doit s'intéresser à toutes les questions de société. La détention en est une cruciale. »



^ Exemple de perspective : vue de la cour d'honneur vers les UVF.

> Les ambiances lumineuses et colorées dramatisent la détention.





*La discussion,
le dialogue avec
l'administration
pénitentiaire
furent profonds.*

Les unités de visite familiale, inscrites dans le programme, sont une avancée majeure dans ce sens. En avez-vous imaginé d'autres ?

Nous avons par exemple souhaité concevoir une cour d'honneur avec de la pelouse, des arbustes et même un arbre, sans barbelés, pleine de couleurs. Un enfant qui vient rendre visite à son père l'imaginera plus volontiers retrouver la maison dans un tel contexte. L'administration pénitentiaire, sans nul doute, était prête à entendre un discours conciliant sécuritaire et humanitaire. La discussion, le dialogue, furent profonds. Autres détails : on a peaufiné l'environnement, le contact visuel avec les espaces verts bordant le terrain. Même si le bruit de la porte et des clefs rappelle bien qu'il s'agit d'un lieu d'enfermement, ce sont de petites notes, qui, mises bout à bout, rendent audible la symphonie humaine. Un détenu apaisé, aux rapports moins contraints, rend sa réinsertion plus probable. Et le travail du personnel plus facile.



▲ Le centre pénitentiaire dans son environnement.



Visite guidée

Avec une maison d'arrêt, un centre de détention, des quartiers courtes peines, arrivants, disciplinaire, d'isolement et un service médico-psychologique régional, le nouvel établissement pénitentiaire de Rennes-Vézin regroupe un ensemble d'unités de prise en charge très varié. « Cette configuration a été une gageure supplémentaire pour l'architecte et le constructeur », signale Jean-Pierre Duport, chef de projet à l'APIJ. « La coexistence de régimes de détention différents dans un même établissement implique des flux de circulation différenciés mais aussi la création de cours de promenade isolées les unes des autres », précise-t-il. Les personnes dont les régimes de détention sont différents ne doivent pas être hébergées dans le même secteur. « Cela a nécessité une réflexion globale qui englobe la gestion des espaces et les questions de circulation », note Jean-François Mari, directeur de projet du constructeur GTB Construction.

« Les couleurs ont été choisies afin d'atténuer le choc de l'incarcération. »

L'arrivée des détenus

L'atrium, cœur névralgique de l'établissement, illustre parfaitement cette logique architecturale. Après une entrée, large et lumineuse grâce à une verrière ajourée, il se rétrécit progressivement en distribuant les différentes zones de détention : parloirs et quartiers arrivants au rez-de-chaussée, unité de consultation et de soin ambulatoire (UCSA), parloirs avocats et unités de vie familiale au 1^{er} étage, service médico-psychologique régional (SMPR) au 2^e étage.

C'est à travers ce passage par l'atrium que la personne va changer de statut et entrer dans sa « vie » de détenu. Les couleurs ont été choisies afin d'atténuer le choc de l'incarcération. La même logique a présidé dans la disposition du quartier réservé aux détenus arrivants, placé en retrait des autres zones de détention. « Le choc de l'incarcération ne peut pas être totalement éliminé mais on peut le diminuer fait remarquer Jérôme Harnois, directeur de l'établissement. L'architecture et le fonctionnement de l'établissement y contribuent. » Lors de son arrivée dans le centre, l'encadrement doit rassurer la personne, lui expliquer ce qui se passe pendant le temps de détention, repérer ses problématiques.



➤ Le quartier arrivants.





Les conditions de détention optimisées se conjuguent avec l'attention portée à la sûreté.

«Tout peut se jouer pendant la première semaine, une période d'observation mutuelle qu'il est important de rendre plus riche si l'on veut que le temps d'incarcération ne soit pas du temps perdu.» Durant les vingt-quatre premières heures de son séjour, le détenu va ainsi s'entretenir avec l'ensemble des acteurs de son incarcération : directeur de l'établissement et personnels gradés, conseiller d'insertion et de probation, responsable de la formation et enseignants, médecin(s) de l'UCSA et éventuellement du SMPR. La configuration des locaux et la proximité géographique des différents services facilitent ces échanges. «Tout détenu qui en fera la demande pourra bénéficier d'un parloir famille dans les quarante-huit premières heures de son incarcération», ajoute Jérôme Harnois.

Sécurité et humanité

La prise en charge du détenu à son arrivée se poursuit tout au long de son séjour en établissement pénitentiaire : des locaux de formation, des parloirs plus nombreux, trois unités de vie familiale, une salle polyculturelle lumineuse et accueillante, sans oublier un bâtiment extérieur destiné à accueillir les familles venant rendre visite aux personnes détenues.

Ces conditions de détentions optimisées se conjuguent avec une attention toute particulière portée à la sûreté. De la première clôture grillagée, qui précède le mur d'enceinte, aux cellules, tout un dispositif a été conçu pour garantir les meilleures conditions possibles de détention et de sécurité, pour les détenus et pour les surveillants : des moyens de contrôle très performants ont été installés dans le sas qu'empruntent les fourgons puis au niveau du greffe, là où sont enregistrés les détenus (empreintes biométriques, contrôle anthropomorphique). Ce sont ensuite des postes de sécurité dotés d'un équipement de haute technologie qui constituent le cœur du dispositif : écrans de contrôle, liaisons téléphoniques, alarmes, etc. Les divers bâtiments et secteurs du centre pénitentiaire sont, quant à eux, reliés par des cheminements, bordés de hauts grillages, surmontés de concertinas (barbelés). Enfin, la totalité de la superficie de l'établissement est recouvert de filins anti-hélicoptères.

< Des filins anti-hélicoptères recouvrent l'ensemble de l'établissement.

La modernisation des systèmes de sécurité, de vidéo-surveillance et d'interphonie et plus généralement l'optimisation de l'ergonomie des postes de travail vont dégager le personnel de certaines tâches répétitives «et lui permettre d'être davantage acteur des décisions prises dans les parcours d'exécution de peine des personnes détenues», conclut Jérôme Harnois.

Le maintien des liens entre la personne détenue et ses proches fait partie des priorités.

Les liens familiaux : une priorité

Le maintien des liens entre la personne détenue et ses proches fait partie des priorités de cet établissement. Les trois unités de vie familiale de l'établissement en témoignent; de même que l'agencement du vaste bâtiment d'accueil des familles situé à l'extérieur du mur d'enceinte, ou encore l'aménagement paysager de la cour d'honneur que traversent les familles. «Le maintien des liens familiaux contribue à la réinsertion. Il faut tout mettre en œuvre pour le favoriser», souligne Estelle Perz, chargée d'opérations à la DAP. «La création des unités de vie familiale est une initiative novatrice, généralisée dans l'ensemble des programmes en cours de construction.»

La rencontre avec ses proches est un moment important rythmant la vie du détenu. «Cette nouvelle structure va nous permettre d'augmenter de façon significative le nombre de parloirs», ajoute Jérôme Harnois. «Mille parloirs hebdomadaires seront possibles ici, contre quatre cents dans l'ancien établissement.» L'association rennaise Ti'Tomm, dont la vocation est d'accompagner les familles de personnes détenues, a été associée dès le départ au projet d'aménagement du bâtiment d'accueil. «Ses responsables nous avaient fait part, en amont de la construction, de leurs souhaits. Ils sont venus visiter le chantier et ont été agréablement surpris de constater que nous en avions tenu compte», précise Jean-François Mari.



^ L'accueil famille avec, en extérieur, un espace de jeux pour enfants.



▲ L'intérieur et l'extérieur
du bâtiment dédié aux familles.

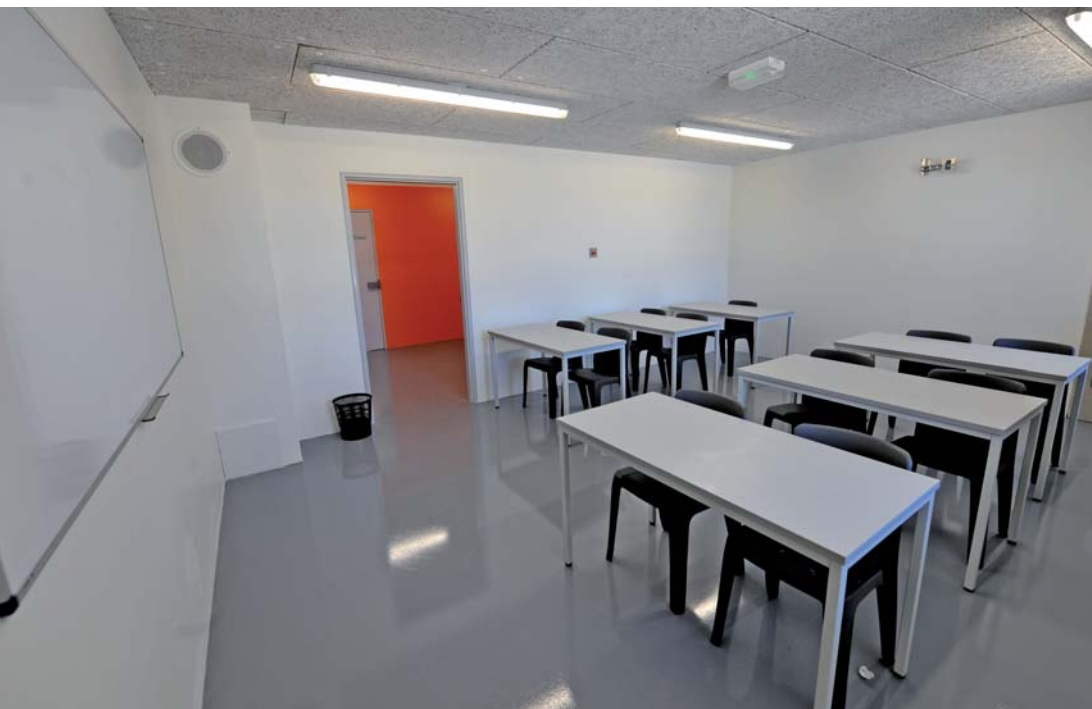


^ Une unité de vie familiale : l'appartement et la terrasse attenante.

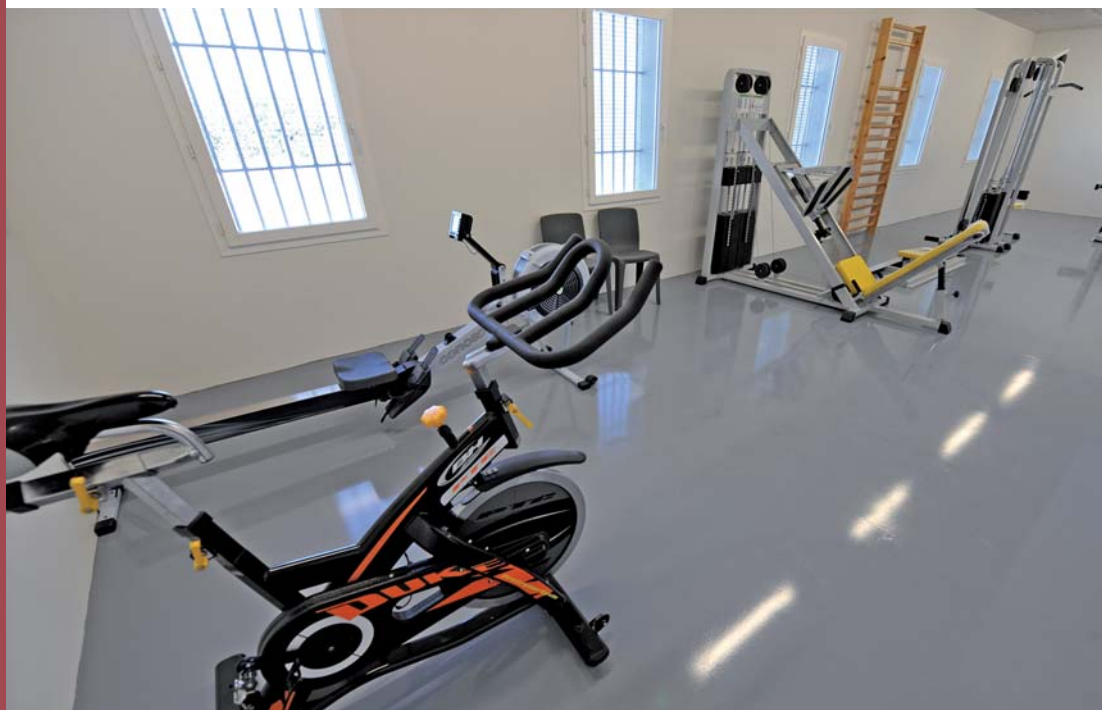


▲ Cheminement sécurisé menant aux bâtiments d'hébergement.





^ Ci-dessus, une salle socio-éducative ;
en bas, les ateliers de travail pour
les détenus volontaires.



▲ Ci-dessus, une des salles de musculation; en bas, le gymnase.



^ Le terrain de sport.





^ Vue panoramique du centre pénitentiaire.



Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Remerciements à

Valérie Porcherot, Chargée de la mission Ouverture des nouveaux établissements à la Direction de l'administration pénitentiaire

Stéphanie Tenailon, Adjointe au chef du SCERI

à la Direction de l'administration pénitentiaire

Estelle Perz, Directrice des services pénitentiaires,

chargée d'opérations au bureau des affaires immobilières

à la Direction de l'administration pénitentiaire

Jérôme Harnois, Directeur de l'établissement de Rennes-Vézin

Jean-François Mari, Directeur de projet, GTB Construction

Bernard Guillien, Architecte agence Borja Huidobro /

ARCHIS / ARCHISPROD

Ont participé au sein de l'APIJ

Jean-Pierre Weiss, Directeur général

Paul-Luc Dinnequin

Roger Lichtlé

Véronique Chandelier

Jean-Pierre Duport

Olivier Menacer

Coordination :

Clémentine Bagieu, Marion Moraes - Service communication

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques Willy Berré

Impression Darantière



L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif créé le 31 août 2001, sous la tutelle du ministère de la Justice et des Libertés. Principal service constructeur du ministère, elle a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote plus d'une centaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

Derrière la porte d'entrée bleu lavande et le mur d'enceinte en béton bleu gris – des clins d'œil à la Bretagne – se cache le nouveau centre pénitentiaire pour hommes de Rennes-Vézin, destiné à remplacer l'ancienne maison d'arrêt datant du 19^e siècle située au centre-ville de Rennes. Il a été construit en plein cœur d'une zone d'activités à dominante industrielle, en concertation étroite avec les élus des villes de Rennes et de Vézin-le-Coquet. Cet établissement « nouvelle génération » répond aux ambitions de la Loi de programmation et d'orientation pour la Justice de 2002 et aux exigences des règles pénitentiaires européennes (RPE). Sécurité renforcée, locaux de formation, parloirs plus nombreux, unités de vie familiale, ateliers destinés au travail volontaire des détenus : tout concourt à améliorer les conditions de vie des personnes incarcérées mais aussi les conditions de travail des personnels de l'Administration pénitentiaire. À l'intérieur de l'établissement, un choix audacieux de couleurs contribue à atténuer l'effet anxiogène de l'enfermement. Enfin, l'intégration du centre pénitentiaire à son environnement immédiat a fait l'objet d'un soin particulier – grâce à la couleur plus « douce » du mur d'enceinte, mais aussi à l'aménagement paysager autour de ce dernier.